



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL10/2024

Compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président En application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

5.2.2

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Selon l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et par délibération n°196/2020 du 1^{er} septembre 2020, vous avez délégué au Président, pour la durée du présent mandat, certaines attributions.

A ce titre, je vous rends compte de la décision prise dans le cadre de ces délégations :

DECISIONS		
N° ORDRE	DATE	LIBELLÉ
103/2023	12/12/2023	Mme POULHALEC – Convention d'intervention d'analyse des pratiques des agents du Centre Communal d'Action Sociale
DEC01/2024	05/03/2024	HUBLO – Contrat de prestations de services – Service Soins Infirmiers A Domicile
DEC02/2024	05/03/2024	GEDIA – Contrat de fourniture d'électricité – Maison médicale des Bâtes

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Vice-Président,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL10-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
Et publication sur le site Internet de la ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL10-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024